

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juillet le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 juillet 2024 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, et communique à ses collègues les pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Présents : Mme RENIER, Maire ;

M. GRESSET - M. TURPIN – M. DUVAL – Mme ABDELLALI - Mme LEDIEU Adjoints au Maire ;

Mme DORISON - M. TASSEZ – M. RAFFESTIN - M. CHAUSSERON – Mme. DOGET - M. CHESNE – Mme GELOTTE – Mme PINET - M. BOUILLO – M. JACQUINOT - Mme GROUSSEAU - M. BOURGEOIS Conseillers municipaux.

Représentés	Mme BUREAU	(procuration à Mme DORISON)
	M. CARLIER	(procuration à Mme LEDIEU)
	M. THOR	(procuration à M. GRESSET)
	M. ADAM	(procuration à M. JACQUINOT)
	Mme XIONG	(procuration à Mme ABDELLALI)
	Mme GUIMARD	(procuration à Mme GROUSSEAU)
	M. FAURE	(procuration à M. TURPIN)

Excusés	Mme SANCHEZ
	Mme MOLENAT
	M. BOULET-BENAC
	M. CARRE

Madame GELOTTE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- ✓ **Ouverture de séance – point sur les pouvoirs – désignation du secrétaire de séance**
- ✓ **Communication des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales**
- ✓ **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024**
- ✓ **Questions diverses**

Madame le Maire communique les décisions prises depuis le dernier Conseil municipal :

- ✓ **Décision 2024/18 en date du 14 juin 2024**

Madame le Maire décide de fixer les tarifs de la Maison du Fil au Tartan de la manière suivante :

LIEU ET DATE	ATELIERS	TARIF
Maison du Fil au Tartan – 15/06/2024	Françoise DUMOUCHEL – stage initiation au tissage upcycling	60€ les 6 heures
Maison du Fil au Tartan – 22/06/2024	Véronique DE LUNA – cours découverte de la tapisserie au point	35€ les 2 heures
Maison du Fil au Tartan – 17/08/2024	Françoise DUMOUCHEL – stage initiation au tissage végétal	60€ les 6 heures
Maison du Fil au Tartan – 07/09/2024	Laurence LOISEAU – DAVID – animation végétale	35€ les 2h30-3h
Maison du Fil au Tartan – 14/09/2024	Véronique DE LUNA – cours découverte de la tapisserie au point	35€ les 2 heures
Maison du Fil au Tartan – 21/09/2024	Chrystel AMYOT – initiation retouches	35€ les 2 heures
Maison du Fil au Tartan – 05/10/2024	Françoise DUMOUCHEL – stage initiation à la tapisserie tissée	60€ les 6 heures
Maison du Fil au Tartan – 16/10/2024	Chrystel AMYOT – initiation à la couture pour enfants	30€ les 2 heures
Maison du Fil au Tartan – 26/10/2024	Atelier Madeinlafrancine – tissu d'ameublement	40€ les 2 heures
Maison du Fil au Tartan – 16/11/2024	Véronique DE LUNA – cours découverte de la tapisserie au point	35€ les 2 heures
Maison du Fil au Tartan – 18/11/2024	Chrystel AMYOT – patronage	35€ les 2 heures
Maison du Fil au Tartan – 16/12/2024	Chrystel AMYOT – customisation de vêtements	35€ les 2 heures
Maison du Fil au Tartan – 21/12/2024	Marie MERLE – réalisation d'un tote bag	35€ les 2 heures

✓ **Décision 2024/19 en date du 18 juin 2024**

Dans le cadre du marché de travaux de la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées, Madame le Maire décide de signer l'acte de sous-traitance pour les travaux de fourniture et pose d'un monorail qui seront réalisés par l'entreprise MIV, domiciliée à Vierzon (18) pour un montant de 6 390,00€ HT.

✓ **Décision 2024/20 en date du 19 juin 2024**

Dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande fourniture de vêtements, chaussures et EPI pour la commune, Madame le Maire décide de signer cet accord pour l'année 2025 avec les entreprises suivantes :

N° du marché	Désignation	Entreprises	Montant Maximum HT en euros par an
2024-01	Fourniture de vêtements de travail	Gédivépro – 03 Montluçon	10 000 €
2024-02	Fourniture de chaussures et bottes de sécurité	Mabéo – 01 Bourg en Bresse	7 000 €
2024-03	Fourniture des EPI	Mabéo – 01 Bourg en Bresse	5 000 €
2024-04	Fourniture des vêtements, chaussures et accessoires pour la police municipale et ASVP	Abilis – 13 Marseille	5 000 €

✓ **Décision 2024/21 en date du 25 juin 2024**

Dans le cadre du marché de service maîtrise d'œuvre renaturation de la cour d'école maternelle du printemps, Madame le Maire décide de notifier au cabinet BTM études domiciliée à Domerat (03) et son co-traitant Les Ateliers Bourbon domicilié à Moulins (03) la prestation pour un montant de 12 000,00€ HT.

✓ **Décision 2024/22 en date du 25 juin 2024**

Dans le cadre du marché de service étude diagnostic des ilots de chaleur urbains et élaboration d'un plan guide de renaturation, Madame le Maire décide de notifier au cabinet Ecologie urbaine domicilié à Montreuil (93) la prestation pour un montant de 29 150,00€ HT.

-

Madame le Maire soumet au Conseil municipal **le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 26 juin 2024** qui est adopté sans observation à l'unanimité des membres présents et représentés.

-

> Projet de délibération n° 2024/07/01 relatif à la mise à jour du tableau des emplois communaux à la suite d'avancement de grade

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

VU le tableau des emplois.

CONSIDERANT que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDERANT qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou promotions internes,

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 18 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de créer un emploi d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe à temps complet pour exercer les fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique ;

DECIDE de créer un emploi d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe à temps complet pour exercer les fonctions d'Agent polyvalent au sein du Pôle Culture et Animations ;

DECIDE de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps complet pour exercer les fonctions d'Assistante de Gestion Financière ;

DECIDE de créer un emploi d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet pour exercer les fonctions de Responsable du service « Espaces verts/Fleurissement » ;

DECIDE de De créer un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet pour exercer les fonctions de Responsable du Restaurant Scolaire ;

ADOpte la modification du tableau des emplois, tel que présenté en annexe ;

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

> Projet de délibération n° 2024/07/02 relatif à la création d'un emploi non permanent à la suite d'un accroissement temporaire d'activité

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L.332-23 1°,

VU le tableau des emplois.

CONSIDERANT que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

CONSIDERANT les besoins de renfort :

- Pour le nettoyage des bâtiments communaux et la gestion de la laverie,
- Pour la gestion et le service des vins d'honneur,
- Pour l'encadrement des enfants de l'école primaire durant la pause méridienne en raison de l'augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire.

CONSIDERANT que ces missions ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité,

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 18 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de créer un emploi non permanent à temps non-complet 31/35ème relevant du grade d'Adjoint technique à compter du 1er septembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

DIT que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice - majoré 366 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur ;

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 64131 du budget primitif.

> Projet de délibération n° 2024/07/03 relatif à la décision modificative de crédits n°1 - budget annexe assainissement

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT que les recettes encaissées fin 2023 relatives à la surtaxe assainissement ont été enregistrées avec une erreur de paramétrage de TVA. Il convient d'annuler ce titre et de l'enregistrer avec le bon régime de TVA,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un exercice clôturé, ces écritures nécessitent une décision modificative sur le budget 2024.

CONSIDERANT que le budget a été approuvé par une délibération en date du 4 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 18 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessous :

Budget Assainissement				Dépenses		Recettes	
S°	Ss	Ch.	Cpte	-	+	-	+
F	D	011	673	-	65 828.00		
F	R	70	70611				54 857.00
F	D	023	023	- 10 971.00			
Total section de fonctionnement				- 10 971.00	65 828.00	-	54 857.00
I	R	021	021			- 10 971.00	
I	D	15	2158	- 10 971.00			
Total section d'investissement				- 10 971.00	-	- 10 971.00	-

> **Projet de délibération n° 2024/07/04** relatif à la décision modificative de crédits n°1 - budget annexe eau potable

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT que le budget a été approuvé par une délibération en date du 4 avril 2024,

CONSIDERANT que les recettes encaissées fin 2023 relatives à la surtaxe eau potable ont été enregistrées avec une erreur de paramétrage de TVA. Il convient d'annuler ce titre et de l'enregistrer avec le bon régime de TVA,

CONSIDERANT qu'i s'agit d'un exercice clôturé, ces écritures nécessitent une décision modificative sur le budget 2024.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 18 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessous :

Budget Eau potable				Dépenses		Recettes	
S°	Ss	Ch.	Cpte	-	+	-	+
F	D	011	673	-	92 534.20		
F	R	70	70128				77 111.84
F	D	023	023	- 15 422.36			
Total section de fonctionnement				- 15 422.36	92 534.20	-	77 111.84
I	R	021	021			- 15 422.36	
I	D	37	2158	- 15 422.36			
Total section d'investissement				- 15 422.36	-	- 15 422.36	-

> Projet de délibération n° 2024/07/05 relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Oiseaux des Stuarts

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,
VU le code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT que l'association Les Oiseaux des Stuarts est une association albinienne créée en 2020 par des éleveurs amateurs d'oiseaux dans le but de partager leur passion, détenant un palmarès important dans différents championnats nationaux et internationaux,

CONSIDERANT leur demande de soutien financier pour un séjour prévu en Belgique et au sud de la Hollande du 14 au 15 septembre 2024 pour financer une partie des frais de déplacements (notamment la location de mini-bus) et l'absence de versement de subvention depuis leur création,

CONSIDERANT la volonté de la commune de soutenir ce club représentant brillamment Aubigny sur Nère au-delà même des frontières nationales,

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 18 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'association Les Oiseaux des Stuarts d'un montant de 700 €

> Projet de délibération n° 2024/07/06 relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ESA Football

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT que l'association ESA Football est une association albinienne qui compte près de 200 licenciés. Cette association est très active dans la vie locale et participe à de nombreuses festivités et manifestations,

CONSIDERANT que la prochaine fête du sport se tiendra le samedi 7 septembre 2024 au centre équestre d'Aubigny sur Nère,

CONSIDERANT que L'ESA Football a été sollicité pour réaliser le repas du midi réunissant l'ensemble des associations,

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 18 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'association ESA Football d'un montant de 500 €

[Monsieur DUVAL](#) précise que les associations qui participent pourront se restaurer sur place.

[Madame le Maire](#) ajoute que la restauration est également ouverte aux élus. Le repas proposé sera équilibré avec une entrée, un plat et un dessert.

> Projet de délibération n° 2024/07/07 relatif aux tarifs de produits boutique en vente au CIAA

Après avoir entendu le rapport de Monsieur DUVAL, Adjoint au Maire,

VU le code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT que le Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance (CIAA) possède un ensemble de produits touristiques en boutique, mis à la vente pour les visiteurs du site,

CONSIDERANT que les prix doivent être fixés par vote du Conseil Municipal avant mise en vente,

CONSIDERANT l'évolution du prix de vente d'un ouvrage,

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 18 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

FIXE le tarif comme suit :

La Guerre de cent ans par Philippe Contamine	10 €
--	------

> Projet de délibération n° 2024/07/08 relatif à l'acquisition de terrains appartenant à LB AGRI E C situés au lieu-dit « Sapinière de la route d'Ennordres »

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT le projet de Véloroute porté par le Conseil départemental du Cher qui permettra de relier le canal de Berry à vélo depuis Bourges à la Loire à vélo à Sully-sur-Loire en passant notamment par Aubigny-sur-Nère,

CONSIDERANT que dans le cadre de ce projet il apparait nécessaire de contourner l'entreprise BUTAGAZ au regard du Plan de prévention des risques technologiques établi en raison du classement de ce site industriel,

CONSIDERANT qu'après recherche un chemin a été identifié. Des échanges ont été engagés avec le propriétaire LB AGRI E C dont le gérant est Monsieur Laurent BLAISE,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élargissement du chemin identifié afin de porter la largeur à 4 mètres, une mission de géomètre a été confiée,

CONSIDERANT le retour du document d'arpentage numéroté par le géomètre,

CONSIDERANT l'accord de principe sur le prix de vente par le propriétaire,

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 18 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'acquisition des parcelles suivantes :

Section BH n°332 d'une superficie de 10a75ca (1075m²) située au lieu-dit « Sapinière de la route d'Ennordres » appartenant à LB AGRI E C, au prix de 1.50/m² soit 1612.50 €,

Section BH n°585 d'une superficie de 1a78ca (178m²) située au lieu-dit « Sapinière de la route d'Ennordres » appartenant à LB AGRI E C, au prix de 1.50/m² soit 267€,

Section BH n°587 d'une superficie de 0a37ca (37m²) située au lieu-dit « Sapinière de la route d'Ennordres » appartenant à LB AGRI E C, au prix de 1.50/m² soit 55.50 €,
Section BH n°589 d'une superficie de 1a31ca (131 m²) située au lieu-dit « Sapinière de la route d'Ennordres » appartenant à LB AGRI E C, au prix de 1.50/m² soit 196.50€,

Soit un total de 2131.50 €.

ACTE la prise en charge des frais d'actes par la commune,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

[Madame le Maire explique que l'acquisition de ce terrain permettra de tracer un chemin auparavant existant afin que les vélos, dans le cadre de la V48, évitent de prendre la route.](#)

> Projet de délibération n° 2024/07/09 relatif à la modification de la commission paritaire des marchés hebdomadaires

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 2020/06/06 du 11 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a institué une commission extra-municipale 34F et une commission paritaire des marchés hebdomadaires.

CONSIDERANT que cette commission paritaire des marchés hebdomadaire, placée sous la présidence du Maire, compte 4 membres élus et 4 représentants des marchands non sédentaires.

CONSIDERANT l'élection d'une nouvelle adjointe, Madame Florence LEDIEU, en janvier 2024 ainsi que les délégations affectées aux différents adjoints,

CONSIDERANT l'ajustement des membres des commissions et notamment la commission n°8 Economie - Commerce – Emploi - Marché hebdomadaire - Occupation du domaine public – Handicap,

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 18 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de modifier la liste des représentants élus siégeant au sein de cette commission et de désigner : Mme LEDIEU – M. CHESNE – Mme GELOTTE – M. ADAM

> Projet de délibération n° 2024/07/10 relatif au rapport d'activité 2023 de France Loire

Après avoir entendu le rapport de Madame DORISON,

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT que France Loire a transmis son rapport d'activité 2023.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 18 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2023 de France Loire

Madame le Maire propose au conseil municipal que Madame BUREAU présente à un prochain conseil municipal la gestion en flux des logements sur Aubigny.

Informations diverses

Informations diverses :

1. Madame le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation et au bon déroulement des opérations de vote, mais également les agents municipaux qui ont œuvré à la mise en place des élections. A cette fin, un moment de convivialité est organisé le mardi 3 septembre prochain.
2. Madame le Maire remercie à nouveau les élus, bénévoles et les services municipaux qui ont permis la bonne organisation de l'évènement du Château des Stuarts en fête.
3. Madame le Maire annonce que la commémoration des 80 ans de la libération d'Aubigny aura lieu le dimanche 25 août. A cette occasion un hommage sera rendu à Pierre Rateau, compagnon de la libération et une stèle sera dévoilée, à côté du monument aux morts, en présence de sa famille.
4. Madame le Maire informe des dates de réunions de quartiers qui seront organisées à la rentrée :

Lundi 16 septembre 2024	18h00	<u>Zone 3</u> : Rdv Résidence de Launay
Mardi 17 septembre 2024	18h00	<u>Zone 4</u> : Rdv Parking Maison de Retraite
Mardi 24 septembre 2024	18h00	<u>Zone 5</u> : Rdv Parking St Ligori
Mardi 1er octobre 2024	18h00	<u>Zone 1</u> : Rdv Parking Résidence des Bruyères
Lundi 7 octobre 2024	18h00	<u>Zone 2</u> : Rdv rue de la Sologne
Mercredi 9 octobre 2024	18h00	<u>Zone 6</u> : Rdv Place Adrien Arnoux

5. Madame le Maire propose aux élus de tenir un stand pendant le marché le samedi 07 septembre 2024.
6. Madame le Maire informe que la fête du sport aura lieu le samedi 7 septembre après-midi au centre équestre.

Monsieur Duval ajoute que le samedi 7 septembre au soir aura lieu une projection à la Forge sur l'ascension du Kilimandjaro par une personne handicapée accompagnée de kinésithérapeutes.

7. Madame le Maire informe qu'à la demande des parents d'élèves un arrêté anti-tabac sera pris devant l'école maternelle du printemps et la crèche à la suite de nombreux dépôts de mégots de cigarettes au sol. L'arrêté sera applicable à la rentrée de septembre.
8. Madame Abdellali détaille les activités du centre de loisirs qui a pour thème cette année les jeux olympiques :
 - Olympiades et pratique de différents sports
 - Activités manuelles : création de flammes, médailles et drapeaux
 - Participation au festiculture à Bourges : flash mob, pique-nique et rencontres inter-centre
 - Sorties découvertes : aquarium de Touraine, accrobranche de Nancay
 - Soirée participative avec les parents : jeux traditionnels, kermesse
 - Sortie surprise le 1^{er} août 2024

Concernant la Maison des Jeunes, les inscriptions sont possibles durant la période estivale pour un montant de 5€. Le programme est le suivant :

- Sortie à la piscine
- Atelier initiation aux gestes de premiers secours
- Simulateur de voiture
- Doublage cinéma avec bruitages et commentaires
- Sortie à l'accrobranche de Nancay
- Sortie au bowling de Vierzon

Madame Abdellali souligne que cette année le centre de loisirs est ouvert une semaine de plus, la dernière semaine d'août. 38 enfants sont inscrits et 18 ont moins de 6 ans.

9. Madame Dorison évoque le succès du nouveau service d'accompagnement auprès des personnes âgées qui est assuré par Colette Couléon. Ce service permet aux personnes âgées d'avoir des visites de courtoisies, d'effectuer des courses, se rendre à des rendez-vous.

Madame le Maire ajoute qu'un projet d'acquisition d'un véhicule électrique adapté est en cours.

10. Madame Doget trouve qu'il est dommage que le jardin de Mado situé rue du Bourg Coutant ne soit pas ouvert au public.

Madame le Maire explique qu'actuellement il y a beaucoup de dégradations dans la ville. Elle propose qu'à l'issue des travaux qui auront lieu prochainement dans cette rue, une discussion soit faite à ce sujet.

11. Madame le Maire évoque un quizz jeux olympiques disponible sur internet et notamment une question sur l'accueil des handballeurs qui reprend comme réponse possible la ville d'Aubigny-sur-Nère.

Calendrier des prochaines manifestations :

- ✓ Samedi 27 juillet matin sur le marché : C du Centre
- ✓ Samedi 27 juillet à 19h00 : Concert de jazz Jacky TERRASSON – Festival de Boucard-Haut Berry – La Forge
- ✓ Jusqu'au lundi 9 septembre : Exposition de peinture – Frank MOSLEY – Galerie François 1^{er}

- ✓ Jusqu'au dimanche 29 septembre Du mardi au dimanche de 15 h 00 à 18 h 30 + les lundis en juillet et août : Exposition « Aubigny, au Fil du Temps » - Vieil Aubigny – Maison Victorine
- ✓ Vendredi 9 août en soirée « Les vendredis d'Aubigny » : concerts, animations musicales,
- ✓ Vendredi 9 août à 20h30 : Visite théâtralisée de la ville par Les Poupées Russes – Association des Fêtes Franco-Ecossaises – Départ de la Galerie François 1^{er}
- ✓ Vendredi 16 août en soirée « Les vendredis d'Aubigny »
- ✓ Vendredi 16 août à la nuit tombée : Cinéma plein air Le Roi Lion– Commune d'Aubigny-sur-Nère – Les Grands Jardins
- ✓ Samedi 17 août à 10h00 : Stage d'initiation au tissage végétal avec Françoise DUMOUCHEL – Maison du Fil au Tartan
- ✓ Vendredi 23 août en soirée : « Les vendredis d'Aubigny »
- ✓ Vendredi 23 août à 20h30 : Visite théâtralisée de la ville par Les Poupées Russes – Association des Fêtes Franco-Ecossaises – Départ de la Galerie François 1^{er}
- ✓ Dimanche 25 août : 10h45 commémoration des 80 ans de la libération et hommage à Pierre Rateau
- ✓ Samedi 31 août de 8h30 – 11h00 : Rassemblement de 30 véhicules anciens – Amicale Citroberry – Cour du château des Stuarts
- ✓ Dimanche 1^{er} septembre : Nationale d'élevage – Club Français du chien Berger Belge – Parc des Sports
- ✓ Dimanche 1^{er} septembre : Championnats de France de rallye aérien – Aéroclub d'Aubigny-sur-Nère
- ✓ Mardi 3 septembre 17h30-19h00 : démarrage du Fab Lab couture
- ✓ Jeudi 5 septembre de 14h00 à 19h30 : Thé dansant – Recyclerie Albinienne – Salle des fêtes
- ✓ Samedi 7 septembre de 13h30 à 18h30 : Fête du Sport – Commune d'Aubigny-sur-Nère – Centre équestre
- ✓ Samedi 7 septembre à 14h00 : Cyanotype : animation végétale avec Laurence LOISEAU-DAVID – Maison du Fil au Tartan
- ✓ Dimanche 8 septembre : Exposition ornithologique – Les Oiseaux des Stuarts – Préau du Parc des Sports
- ✓ Dimanche 8 septembre : Exposition de voitures et motos de prestige – Rotary Club Aubigny Argent – Aérodrome de la Théau
- ✓ Dimanche 8 septembre à 17h00 : Concert de musique classique par le Quatuor à cordes « Ostermeyer » - Comité des Orgues d'Aubigny-sur-Nère – Eglise Saint Martin
- ✓ Du ven 13 au dim 15 septembre 2024 : Festival Filmer l'Art et l'Architecture avec les Ateliers de Moison – Commune d'Aubigny-sur-Nère – Cinéma l'Atomic/Galerie François 1^{er}
- ✓ Samedi 14 septembre à 10h00 : Cours découverte de la tapisserie au point (dite à l'aiguille) avec Véronique DE LUNA – Maison du Fil au Tartan
- ✓ Samedi 14 septembre de 14h00 à 17h00 : Fab Lab couture - MFT
- ✓ Dimanche 15 septembre de 6h00 à 14h00 : Randonnée VTT l'Albinienne – Aubigny Cyclotourisme Marche VTT – Départ du local chemin de Villeneuve
- ✓ Dimanche 15 septembre de 14h30 à 19h30 : Thé dansant – Association Un ruban rose Un espoir – Salle des fêtes
- ✓ Mardi 17 septembre 2024 : 17h30-19h30 : Fab Lab Couture
- ✓ Du mercredi 18 septembre au dimanche 27 octobre : Exposition de peinture et sculpture – Philippe TILLOUX – Galerie François 1^{er}

Calendrier des prochaines instances

- Septembre : 9ème le jeudi 12 septembre et CM le 19 septembre
- Octobre : 9ème le jeudi 10 octobre et CM le jeudi 17 octobre
- Novembre : 9ème le jeudi 14 novembre et CM le jeudi 21 novembre
- Décembre : 9ème le mardi 10 décembre et CM le mardi 17 décembre

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

SIGNATURES DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 juillet 2024

Le Maire,
Laurence RENIER

Le Secrétaire de séance,
Françoise GELOTTE

N° délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
2024/07/01	4.1.3	Fonction publique	Mise à jour du tableau des emplois communaux à la suite d'avancement de grade	546
2024/07/02	4.1.1	Fonction publique	Création d'un emploi non permanent à la suite d'un accroissement temporaire d'activité	549
2024/07/03	7.1.2	Finances locales	Décision modificative de crédits n°1 - budget annexe assainissement	552
2024/07/04	7.1.2	Finances locales	Décision modificative de crédits n°1 - budget annexe eau potable	554
2024/07/05	7.5.2	Finances locales	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Oiseaux des Stuarts	556
2024/07/06	7.5.2	Finances locales	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ESA Football	557
2024/07/07	7.1.8	Finances locales	Tarifs de produits boutique en vente au CIAA	558
2024/07/08	3.1	Domaine et patrimoine	Acquisition de terrains appartenant à LB AGRI E C situés au lieu-dit « Sapinière de la route d'Ennordres »	559
2024/07/09	5.2	Institutions et vie politique	Modification de la commission paritaire des marchés hebdomadaires	562
2024/07/10	8.5	Politique de la ville-habitat-logement	Rapport activité 2023 de France Loire	563

EMARGEMENTS

RENIER Laurence		GELOTTE Françoise	
GRESSET François		THOR Richard	Procuration à François GRESSET
TURPIN Jean-Claude		PINET Isabelle	
BUREAU Annette	Procuration à Marie- France DORISON	ADAM Xavier	Procuration à Olivier JACQUINOT
DUVAL Sylvain		MOLENAT Valérie	Excusée
ABDELLALI Cécile		BOUILLO Jean-Jacques	

CARLIER Eric	Procuration à Florence LEDIEU	JACQUINOT Olivier	
SANCHEZ Elvire	Excusée	XIONG Estelle	Procuration à Cécile ABDELLALI
LEDIEU Florence		GROUSSEAU Lucile	
DORISON Marie-France		GUIMARD Mélanie	Procuration à Lucile GROUSSEAU
TASSEZ Alain		BOURGEOIS Yann	
RAFFESTIN Didier		BOULET-BENAC Emmanuel	Excusé
CHAUSSERON Benjamin		FAURE Philippe	Procuration à Jean-Claude TURPIN
DOGET Catherine		CARRE Stéphane	Excusé
CHESNE François			